



B Statut de résidence

[B Statut de résidence](#)

2 Prolongement de la durée de séjour, changement de titre de séjour, demande de visa permanent, autorisation d'activités non stipulées dans le titre de séjour, autorisation de retour au Japon et obtention du titre de séjour

2-1 Durée de résidence

11 types de durée de résidence (15 jours, 30 jours, 90 jours, 3 mois, 6 mois, 1 an, 1 an et 3 mois, 2 ans, 2 ans et 3 mois, 3 ans, ou 5 ans), en plus, une durée décidée à l'unité mensuelle pour préparer à la sortie du Japon existent. Si l'on réside au de-là de la durée attribuée une autre permission est nécessaire.

*A propos de la durée de chaque statut, référez-vous aux tableaux [\(1\)](#), [\(2\)](#), [\(3\)](#), [\(4\)](#) du chapitre 1 <Vérification de votre statut de résidence>